



## Commission " Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) "

### Compte-rendu de la Réunion du 19 avril 2006 – Maresché – 14h00

- 1 -

#### Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)  
 M. Jean-Jacques BOUCLE (Maire de Vivoin)  
 M. Pierre DUCHEMIN (Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois)  
 M. Bernard DUVAL (Association Alpes Mancelles sans barrage)  
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)  
 Mme Isabelle GRYTTE (DDAF de la Sarthe)  
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)  
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)  
 M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)  
 M. Michel RIOUX (ADSPQI)  
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
 M. Bernard VERON (Conseil Général de la Sarthe)  
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)  
 Melle Agathe REMOND (Stagiaire IIBSA)  
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)  
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)  
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

#### Étaient excusés :

Mme Corinne BIVER (DIREN Basse-Normandie)  
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'Eau Loire Bretagne)  
 Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)  
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)

**L'ordre du jour était le suivant :**

- 1 – État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global
- 2 – Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs
- 3 – État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- 4 – Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux
- 5 – Présentation des opérations de protection contre les inondations sur Le Mans
- 6 – Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie les personnes présentes à cette réunion de la commission thématique " Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) ".

Il remercie Mme GENDRON, maire de Maresché, qui a mis à disposition la salle polyvalente de la commune pour l'organisation de cette réunion.

M. BREUX cite brièvement les personnes qui se sont excusées de leur absence.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études pour une présentation de l'état d'avancement dans l'élaboration du diagnostic du bassin versant.

**Ordre du jour n°1 :****État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global**

- 2 -

M. J. DUCHEMIN souligne les différentes étapes d'élaboration du SAGE qui ont précédé la réunion de ce jour, mentionnant les différentes réunions de travail qui se sont tenues.

L'état des lieux a fait l'objet d'une recherche complémentaire d'informations entre janvier et mars 2006, notamment sur les espèces invasives et les données agricoles. Un document de synthèse présenté sous la forme d'un numéro spécial de la Lettre du SAGE a également été réalisé et sera communiqué à l'ensemble des acteurs participants à l'élaboration du SAGE.

Il précise le calendrier de travail pour la réalisation du diagnostic global du bassin versant, qui prévoit une restitution du diagnostic en CLE en septembre 2006.

**Ordre du jour n°2 :****Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs**

M. J. DUCHEMIN invite les participants à exprimer leur ressenti sur la phase d'état des lieux et son contenu.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

**Ordre du jour n°3 :****État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier**

M. J. DUCHEMIN rappelle le calendrier de réalisation de la phase état des lieux – diagnostic global du bassin versant et prévoit notamment une restitution du diagnostic en septembre 2006 en séance

plénière de CLE. Les commissions thématiques seront réunies à deux reprises au cours du diagnostic en avril et juin 2006.

Il rappelle les objectifs du diagnostic, lesquels sont :

- L'évaluation de l'existant associé aux milieux et aux usages
- L'analyse des compatibilités (usages et aptitude des milieux à les satisfaire, usages et normes/prescriptions en vigueur)
- La prise en compte des comportements des acteurs (repérage des décalages éventuels entre les perceptions et l'analyse technico scientifique)
- Le recensement d'actions/opérations existantes et d'intérêt

#### **Ordre du jour n°4 :**

#### **Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux**

*La gestion quantitative de la ressource et les premières pistes d'identification des causes d'altération et de satisfaction, présentées en séance et enrichies par les remarques et observations communiquées, sont jointes au présent compte-rendu.*

M. VERON considère que les inondations de 1966 et 1995 n'ont rien de comparable avec celles qui se sont produites ces dernières années.

M. MOISY signale que l'étude des crues historiques réalisée actuellement sous maîtrise d'ouvrage de la DDE de la Sarthe permettra de hiérarchiser l'importance des crues. L'étude en cours a déjà montré qu'il y avait des périodes où les inondations se succédaient et des périodes sans inondation importante. - 3 -

M. RIOUX consent que les inondations des dernières années étaient moins importantes mais souligne que le traumatisme a été fort. Il considère que le nombre de maisons inondées est un critère essentiel pour hiérarchiser l'importance des inondations.

M. BOUCLE souligne qu'entre 2000 et 2001, l'eau est montée à Vivoin à 9 reprises en 5 mois.

M. BREUX signale que la durée des crues est importante et souhaiterait que ce critère soit quantifié pour les crues de la Sarthe afin de faire le lien avec les problèmes liés aux remontées de nappes qui interviennent au-delà de 2 à 3 jours.

M. MOISY indique qu'il est possible de classer les crues en fonction de leur période de retour, ce qui est difficilement appréhendable par les non-initiés. Il est également possible de classer les crues en fonction des temps de submersion, des traces laissées dans la mémoire collective (archives, témoignages, etc.)

M. LENOIR demande si des éléments indiquent que la montée des eaux est plus rapide aujourd'hui.

M. VERON signale que l'étude des phénomènes d'inondation n'est pas assez ancienne pour avoir des données chiffrées satisfaisantes permettant de savoir si l'eau monte plus vite aujourd'hui.

M. RIOUX signale que les experts s'accordent à dire que les eaux montent plus vite de nos jours.

M. J. DUCHEMIN indique que l'étude réalisée par la DDE de la Sarthe sera prise en compte pour la hiérarchisation des phénomènes d'inondation dans le diagnostic global de la Sarthe Amont.

Concernant le rôle de l'impact de l'urbanisation, M. BREUX souhaite que soient mentionnés les ouvrages de circulation (routes et autoroutes).

M. VERON rappelle que dans le cadre du dossier loi sur l'eau, l'étude d'impact doit rendre compte de la non influence de l'ouvrage vis-à-vis de la propagation des crues.  
Il cite en revanche le cas d'un pilier situé dans le lit de la Sarthe à St Marceau qui fait obstacle au bon écoulement des eaux.

M. LENOIR se demande s'il est judicieux de faciliter les écoulements à tout prix.

Concernant la présence d'ouvrages, M. VERON rappelle qu'ils tendent à être transparents aux écoulements pour les grandes crues.

M. SAVARY de BEAUREGARD souhaiterait que les débats reposent sur des éléments concrets, des études scientifiques, et non une vision empirique.

M. BOUCLE pense que les barrages ont un impact sur les petites crues. Il considère qu'il est important de retenir l'eau en amont du bassin versant, éventuellement avec la création de bassin de rétention sur les petits cours d'eau.

Il s'interroge sur la possibilité de gérer les ouvrages pour la régulation des crues, en s'appuyant sur les prévisions météorologiques et considère que les études techniques préconisent trop souvent des aménagements non réalisables sur le terrain.

M. BREUX souligne les difficultés rencontrées par les porteurs de projets qui prennent l'initiative. Il pense qu'il est important de tenir compte de l'effet cumulé des aménagements.

Il ajoute que le dimensionnement des réseaux d'eau a une incidence importante sur les écoulements. Une étude réalisée sur le ruisseau « le Monnet » suite aux inondations sur les communes de Coulaines et de St Pavace a permis de mettre en évidence l'importance des dimensionnements des réseaux et des bassins de rétention.

- 4 -

M. VERON souligne la confusion existante entre des bassins de rétention et des bassins d'orage. Concernant l'influence des réseaux d'eau en milieu urbain, il cite l'exemple de la Dive à Mamers, où les phénomènes d'inondation sont dus à une mauvaise évacuation des eaux pluviales en ville.

M. LENOIR estime que les études qui pourraient être réalisées n'apporteront pas systématiquement des réponses suffisantes. Il juge plus intéressant d'imaginer dès aujourd'hui des aménagements peu coûteux et simples permettant de réguler les crues, et de tester leur efficacité sur le terrain.

M. BREUX et Mme GRYTEN rappellent que des aménagements sur le terrain ne peuvent être réalisés qu'après une étude préalable.

M. VERON signale que d'éventuelles actions engagées sur les affluents pourraient avoir des effets indésirables si elles conduisaient à synchroniser les pointes de crue de la Sarthe et de l'Huisne.

Par ailleurs, il souligne que la multiplication d'ouvrages sur les affluents serait contraire au SDAGE et à la DCE qui prône une reconquête de la qualité physique des cours d'eau.

Il considère en outre que la gestion des crues à l'aide de multiples ouvrages présents sur les cours d'eau est impossible à mettre en œuvre à l'heure actuelle.

Il insiste sur la nécessité de revoir les pratiques culturelles.

M. SAVARY de BEAUREGARD pense qu'il est important de mettre en parallèle les causes et les conséquences des inondations, d'explorer toutes les solutions envisageables, et qu'il peut être judicieux, dans certains cas, de racheter des maisons en zones inondables afin de les détruire.

M. RIOUX précise que des PPRI sont en place pour empêcher les constructions en zone inondable. Il rappelle l'évolution actuelle du climat responsable de précipitations plus importantes et souhaite que

chacun prenne la responsabilité d'agir. Concernant la démolition de bâtiments en zone inondable, il juge la méthode applicable pour des bâtiments isolés, mais pas en ville.

M. BREUX s'interroge sur les modalités de déconstruction des bâtiments en zone inondable, les décideurs et les financements.

M. SAVARY de BEAUREGARD estime que les mêmes questions se posent pour la réalisation d'un ouvrage d'écrêtement des crues.

M. BREUX rappelle que la crue la plus forte est peut-être à venir, et qu'il ne s'agit pas de trouver une solution pour se protéger contre toutes les crues.

M. SAVARY de BEAUREGARD s'interroge sur les crues qui peuvent être considérées comme acceptables (crue centennale, cinquantennale, etc.) dans le cadre d'un rapport coût / avantage.

M. BREUX précise que le SAGE du bassin Sarthe Amont aura à prendre en compte les crues à l'échelle du bassin versant.

Il rappelle par ailleurs les problèmes liés aux étiages sévères sur le bassin, et l'absence d'objectif d'étiage. Il souligne l'absence de connaissances sur les affluents, tout en précisant que les études préalables aux CRE apporteront des éléments d'information complémentaires (ex : étude diagnostic de l'Orne Saosnoise).

M. LENOIR insiste sur les incertitudes liées aux multiples études engagées, et souhaite que soient expérimentées des solutions alternatives peu coûteuses.

Mme GRYTEN souligne les difficultés liées à la maîtrise d'ouvrage et aux financements.

- 5 -

M. VERON rappelle que des travaux ont été réalisés sur Le Mans depuis les années 1970 pour un coût de plusieurs millions d'euros.

M. BREUX ajoute qu'une modélisation des basses vallées angevines permet, en fonction du profil de la vallée et du volume d'eau en circulation, de dimensionner les ouvrages sur le cours d'eau, et d'estimer leur impact sur les hauteurs d'eau.

Il rappelle qu'une étude de cohérence est en cours sur le bassin de la Maine pour un montant de 700 000 €, et permettra d'avoir un outil fiable validé par la connaissance de terrain (repères de crue) et qui pourra être actualisé régulièrement.

Concernant l'impact du drainage, M. MARTIN précise qu'aucune étude scientifique n'a démontré que le drainage influençait les débits de crue.

M. SAVARY de BEAUREGARD considère que les zones humides drainées reprennent leurs fonctionnalités en période de crue et que les drains n'ont pas d'impact sur les écoulements, contrairement aux collecteurs.

M. VERON pense qu'il serait possible de mettre en charge les collecteurs par un système de pertuis afin de diminuer le temps de réponse des surfaces drainées aux écoulements.

M. P. DUCHEMIN rappelle qu'une surface humide drainée perd ses fonctionnalités.

M. RIOUX considère que les atlas de zones inondables ne constituent pas une mesure de lutte contre les inondations. Il ajoute que les stations du réseau CRISTAL ne sont pas satisfaisantes, car pas assez nombreuses.

Mme GRYTTEN souligne la présence de 8000 plans d'eau en Sarthe et qu'il est important de distinguer ceux qui ont un impact sur le cours d'eau (connectés au cours d'eau ou alimentés par la nappe).

M. BREUX souligne que l'étude d'inventaire des zones humides réalisée par Melle Agathe REMOND permettra d'obtenir plus d'informations précises sur les plans d'eau du bassin versant.

M. SIROT demande à ce que la disparition des zones humides soit identifiée comme un facteur aggravant l'impact de étiages.

M. VERON pense qu'il faudrait des modèles pluie / débit, jugeant l'ouest de la France démunie pour les prévisions des risques inondation. Il souhaiterait la mise en place d'un radar efficace sur le département de la Sarthe.

Concernant le Gué Ory, M. VERON précise qu'il s'agit d'une étude et non d'un projet.

M. BREUX réalise un point d'information sur le comité de pilotage du Gué Ory. Il rappelle que le SMPEI, qu'il préside, a lancé cette étude sur la base de plusieurs hypothèses et scénarii.

L'étude a fait l'objet d'une restitution publique en mars 2005 à Sougé-le-Ganelon, au cours de laquelle le manque de concertation et d'information ont été soulignés. Au regard de la présentation qui en a été faite, les acteurs locaux ont également mis en doute la pertinence de l'étude.

Suite à cette réunion publique, il précise que le SMPEI a décidé, en juin 2005, d'engager une phase de concertation et de discussion avec les acteurs locaux.

Des entretiens ont donc eu lieu de septembre 2005 à mars 2006, dont les premières conclusions sont :

- la mise en évidence d'un déficit de concertation autour de l'étude
- l'existence d'une mobilisation locale forte liée à un ancien projet d'aménagement qui avait divisé les acteurs locaux et marqué les esprits. De plus, les acteurs locaux n'identifient pas bien le maître d'ouvrage, et ont l'impression que les manceaux portent le projet
- une perception difficile de la solidarité amont/aval liée à l'éloignement géographique de l'aménagement
- le sentiment chez les acteurs locaux que toutes les alternatives n'ont pas été étudiées

- 6 -

Par ailleurs, l'absence d'un positionnement stratégique clair relatif à la crue pour laquelle la retenue doit être dimensionnée (crue centennale, cinquantennale, etc.) joue sur la nature de l'ouvrage.

M. DUVAL souligne que les exploitants agricoles concernés sont inquiets pour la survie de leurs exploitations. Il rappelle que le tourisme constitue un enjeu local majeur sur les Alpes mancelles. Enfin il ajoute que, même si le projet ne remet pas en cause l'implantation de l'usine Hutchinson, il conduira à une modification de la charte de sécurité de l'entreprise, créant un point de faiblesse pour les donneurs d'ordre.

M. LENOIR se félicite du lien existant entre la CLE et le SMPEI. Il estime que les chargés d'études du cabinet Tassili ont parfaitement perçu la situation. Il souligne que lors de la réunion du comité de pilotage du 16 mars, il avait demandé l'articulation entre la CLE et le SMPEI, question à laquelle il avait été répondu que rien ne serait engagé sans un accord préalable entre les deux instances.

M. BREUX indique qu'une table ronde à l'échelle du département de la Sarthe sera organisée sous l'égide du Préfet la première semaine de juillet afin de réunir l'ensemble des acteurs locaux autour de la question des protections éloignées contre les inondations. Il précise que la CLE y sera notamment représentée.

Il rappelle qu'une étude de cohérence en cours de réalisation à l'échelle du bassin de la Maine donnera ses conclusions en avril 2007, précisant l'impact de tous les dossiers actuellement en étude, dont celui du Gué Ory.

**Ordre du jour n°5 :****Présentation des opérations de protection contre les inondations sur Le Mans**

M. BREUX présente les travaux de lutte contre les inondations engagés par la Communauté urbaine Le Mans Métropole.

➤ Arasement du seuil du pont du Greffier

Des études techniques et hydrauliques ont permis de déterminer les interventions à envisager ainsi que leur faisabilité financière en terme de coût / avantages.

L'étude d'incidence a mis en évidence que les conséquences en amont étaient nulles et que l'augmentation des vitesses d'écoulement de l'ordre de 1 à 2 % en période de crues ne posait pas de problème, pour autant qu'un bon entretien des perrés était mis en place.

Le gain à l'amont est de 5 à 10 cm en hauteur d'eau en crue centennale.

Les travaux, dont le montant s'élève à 218 985,90 €, seront engagés en août - septembre - octobre 2006.

➤ Déversoir de l'île aux Planches

La présence du pont du Greffier et, immédiatement en aval, du barrage du même nom dans un coude de la Sarthe, induisent une réduction sensible des capacités hydrauliques de la rivière.

L'aménagement proposé est la réalisation d'un déversoir à sec traversant l'île aux Planches et permettant d'utiliser les capacités hydrauliques du début du canal.

La Ville du Mans ayant pour sa part le projet d'aménagement d'un parc public urbain sur ce site, la décision a été prise par les Conseils Municipaux et Communautaires d'intégrer ce déversoir au projet de parc. Un groupement a été constitué entre les deux collectivités afin de lancer en commun un concours de paysagiste avec des compétences en hydraulique. Ce concours a été lancé en janvier 2004 et le projet a été attribué en juillet 2005 au Cabinet HYL.

Les travaux, dont le montant est estimé à 1 180 000 € HT, devraient avoir lieu entre l'hiver 2006-2007 et le printemps 2008.

➤ Protections locales quartier Australie- Heuzé

Plusieurs quartiers du Mans, à forte densité de population et d'urbanisation ancienne, sont inondés peu de temps après le franchissement de la cote d'alerte sur la Sarthe et sur l'Huisne.

Parmi ceux-ci, sur la Sarthe, le bureau d'étude B.C.E.O.M., dans son étude d'origine, a pu déterminer que les quartiers Australie et Heuzé pouvaient être protégés des inondations les plus fréquentes et les plus courtes par surélévation des berges de la rivière.

- Côté Heuzé, la solution consiste à surélever le chemin de halage par un trottoir haut bordé d'un muret dans une section et par la réalisation d'un talus en retrait au droit du bassin des Lavandières.

Un objectif annexe de ce principe d'aménagement est de conforter l'accès de loisir à la rivière et de montrer de façon évidente les protections mises en place dans un souci de pérennité de la culture du risque.

- Côté Australie, l'hypothèse retenue est celle d'un mur entre les fonds de parcelles et un cheminement en tête de berge sur une partie, d'un talus en retrait le long de la rue de Clarence.

Dans les deux cas, le niveau de protection retenu est celui d'une hauteur d'eau correspondant à la crue de 1995 mais de courte durée.

Pour les crues plus fortes, un déversoir est prévu en partie basse de façon à éviter l'inondation rapide et le phénomène de chute.

Les travaux sont envisagés pour l'hiver 2007-2008.

## Ordre du jour n°6 :

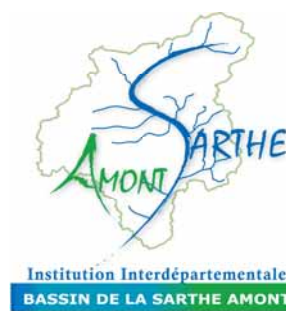
### Questions diverses

Les tableaux synthétisant les premiers éléments du diagnostic, enrichis par les observations émises en réunion, seront transmis avec les comptes-rendus à l'ensemble des membres des commissions thématiques.

Les observations sont à transmettre à l'animateur de la CLE ou directement aux chargés d'études, ou lors de la prochaine intercommission qui sera organisée en juin 2006.

### Coordonnées :

M. Baptiste SIROT  
 Animateur de la CLE  
 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont  
 27 bd de Strasbourg BP 96  
 61003 Alençon Cedex  
 Tél : 02 33 82 22 72  
 Fax : 02 33 82 22 73  
 baptiste.sirot@sage-sartheamont.org



- 8 -

M. Jérôme DUCHEMIN  
 j.duchemin@idea-recherche.com  
 M. Philippe MARTIN  
 p.martin@idea-recherche.com  
 IDEA Recherche  
 3 rue de la Carrière  
 35000 RENNES  
 Tél : 02 23 46 13 40  
 Fax : 02 23 46 13 49



M. Jean-Michel MURTIN  
 jean.michel.murtin@sogreah.fr  
 Mme Delphine GAUVARD  
 delphine.gauvard@sogreah.fr  
 SOGREAH Consultants  
 8 avenue des Thébaudières BP 232  
 44815 ST HERBLAIN CEDEX  
 Tél : 02 28 09 18 00  
 Fax : 02 40 94 80 99



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.